

Honoraires de résultats réclamés sur sommes non citées sur assignation

Par Floria57, le 12/06/2020 à 10:28

Bonjour,

Mon frère m'a attaqué au tribunal pour le remise en question d'une succession, notamment de la vente de la maison de mes parents et d'un terrain. Il souhaitait écarter le notaire, pour qu'un autre soit désigné. Tout à été fait en règle chez le Notaire de leur vivant. Je pouvais donc en toute légalité acheter ce bien à mes parents. Mon frère, qui avait oublié ses parents depuis 45 ans a été débouté. Parmis les biens que j'ai racheté à mes parents, il y avait un terrain agricole, qui entre temps est devenu terrain à bâtir et que j'ai vendu avec une plus-value. Mon frère n'a jamais eu connaissance de cette vente de terrain à bâtir, cela n'apparait pas dans l'assignation, ni au cours du procès.

J'en avais forcément parlé à mon avocate de vive voix. Aujourd'hui mon avocate me donne ses honoraires de résultats et se base sur le prix de vente de la maison à l'époque mais aussi sur la somme de vente de mon terrain à batir. Elle a obtenu ses documents car elle me les a demandé en appel masqué et bêtement je les lui ai envoyés. Elle sait que je suis suivie par un psychiatre depuis 4 ans. Ma fille lui a contesté cette façon de faire, mais elle lui a dit que de toute façon elle aurait pu l'obtenir en faisant lever l'hypothèque.

N'a-t-elle pas enfrein le code de déontoligie des avocats en me demandant des pièces de la sorte surtout dans ma situation psychique? En ne considérant pas ma santé, a -t-elle le droit de calculer ses honoraires en considérant une somme qui n'a jamais été citée au procès?

Merci de votre aide, je suis complètement perdue.